



Qui peut bénéficier de ce titre ?

Pour obtenir un Pass & Go, vous devez répondre aux deux critères suivants :

- Avoir -25 ans au 1er septembre : cela signifie que vous devez avoir 24 ans avant le 31 août de chaque année de référence.
- Habiter une des 82 communes du ressort territorial des deux agglomérations (Valenciennes et Porte du Hainaut).

Le Pass & Go vous permet de voyager gratuitement et de manière illimitée sur l'ensemble du réseau Transvilles (BUS, TRAM et TER* excepté les Transports à la demande). Le Pass & Go est valable du 1er septembre au 31 août de chaque année. Il est délivré après une inscription en ligne, une présentation de justificatifs et le paiement des frais de dossier annuels.

Comment puis-je avoir ce titre ?

Le Pass & Go se demande **UNIQUEMENT** par internet via le formulaire en ligne à partir du 1er juillet. Une fois votre compte créé sur le site Transvilles, vous devrez indiquer votre identité, vos coordonnées et votre établissement scolaire.

Pour les élèves fréquentant un établissement du ressort territorial du SIMOUV (ex : Denain), ils indiqueront leur établissement dans la liste présente.

Pour les élèves fréquentant un établissement en dehors du ressort territorial du SIMOUV (ex : Somain, Aniche...), choisir « Autres » et « Collégiens et Lycéens en dehors du territoire »

Vous devrez fournir une pièce d'identité justifiant votre âge et un justificatif de domicile lors de votre inscription.

Transmettre les pièces justificatives

Vous avez deux options pour les communiquer :

- **Par email** : en les envoyant à carte.scolaire@ratpdev.com, en précisant bien votre nom, prénom, date de naissance, commune et numéro de dossier,
- **Par la poste** : en envoyant les photocopies avec une copie de votre récapitulatif d'inscription, reprenant votre nom, prénom, date de naissance et commune, à l'adresse suivante :
Transvilles
Pass & Go
ZI n°4 – Rue du Président Lecuyer
BP n°1
59880 SAINT-SAULVE.

Payer les frais de dossier annuels (20 euros) et obtenir mon titre Pass&Go. Vous recevrez votre titre de transport à votre domicile.

Les jeunes de moins de 18 ans désirant un abonnement Pass&Go pour les périodes de juillet et août 2019 peuvent se rendre en agence commerciale (Denain ou Valenciennes) munis d'une photo et d'un justificatif d'identité et de domicile ainsi que 20€ pour frais de dossier.

Je n'oublie pas de valider !

La validation de votre carte est toujours obligatoire, même en correspondance.

* Hors Transports à la demande et accessible dans [les 12 gares SNCF du ressort territorial](#) pour voyager dans le Valenciennois.